
AUTORITÉ GUINÉENNE DE L'AVIATION CIVILE

DECISION 2019/N°.....**0025**.....MT/AGAC/DSV**Portant nomination des Chefs de Bureaux au sein des Services Opérations et Licences du personnel (OPS/PEL) et Navigabilité des aéronefs (AIR) de la Direction Sécurité des Vols****LE DIRECTEUR GENERAL,**

- Vu** la Loi L/2018/048/AN du 15 Mai 2018, portant amendement de la Loi L/2013/063/CNT du 05 Novembre 2013, portant Code de l'Aviation Civile de la République de Guinée ;
- Vu** le Décret D/2018/186/PRG/SGG, du 23 Août 2018, portant Attributions et Organisation du Ministère des Transports ;
- Vu** le Décret D/2017/048/PRG/SGG, du 25 février 2017, portant Création, Attributions, Organisation et fonctionnement de l'Autorité Guinéenne de l'Aviation Civile ;
- Vu** le Décret D/2018/021/PRG/SGG du 09 février 2018, portant Nomination du Directeur Général et du Directeur Général Adjoint de l'Autorité Guinéenne de l'Aviation Civile ;
- Vu** la Décision N°2018/0001/AGAC/DG du 16 février 2018 portant nomination des cadres à l'AGAC;
- Vu** la Décision N°2018/0002/AGAC/DG du 02 mars 2018 portant nomination des cadres à l'AGAC;
- Vu** les nécessités de Service et sur proposition du Directeur de la Sécurité des Vols ;

DECIDE

Article 1 : Monsieur Hassane Sako, Inspecteur OPS/PEL/DG, est nommé Chef du Bureau Formation et Licences du personnel, cummulative à sa fonction de point focal du domaine PEL de l'USOAP.

Article 2 : Monsieur Deen Traoré, Inspecteur OPS/PEL/Air Cargo est nommé Chef du Bureau Marchandises dangereuses.

Article 3 : Monsieur Mamadou Oury Diallo, Chef de Service OPS/PEL assurera cummulative la fonction de Chef du Bureau Exploitants aériens.

Article 4 : Monsieur Sidiki Traoré, Inspecteur AIR, est nommé Chef du Bureau Agréments et suivi des Organismes de maintenance.

Article 5 : Monsieur Ousmane Barry, Chef de Service Navigabilité des aéronefs, assurera cumulativement la fonction de Chef du Bureau Immatriculation et suivi de navigabilité des aéronefs .

Article 6 : Les cadres de la Direction de la Sécurité des Vols dont les noms suivent sont affectés dans les Bureaux ci-après :

- Exploitants aériens : Ibrahima Soumah
- Marchandises dangereuses : Ibrahima Kalil Diakité
- Formation et Licences : Mohamed Cherif Bangoura; Daouda Kaba
- Agréments et Organismes de maintenance : Oumar Diallo
- Immatriculation et Navigabilité : Céoro Kourouma; Gassimou Bangoura

Article 7 : Le Directeur de la Sécurité des Vols est chargé de l'application de la présente Décision qui entre en vigueur à compter de la date de sa signature et qui sera publiée partout où besoin sera.

Ampliations

DG:.....1
DGA:.....1
DSV:.....1
DTA:.....1
DNA:.....1
A/C:.....1
RH:.....1
Conseillers.....2
Intéressés.....5
Archives:.....2/16

Conakry, le.....14 AOUT 2019.....



Elhadj Mamady KABA